

ASSEMBLÉE NATIONALE
16 décembre 2013

PLFR 2013 - (N° 1640)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 60

présenté par

M. Eckert, rapporteur au nom de la commission des finances

ARTICLE 28 TER

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« prévues »,

les mots :

« et des droits prévus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.